

**Administration communale  
d'Anderlecht  
Service Urbanisme  
Place du Conseil 1**

**B – 1070 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 48198  
N/Réf : AVL/KD/AND-2.187/s.536  
Annexe : 1 dossier

Messieurs,

**Objet : ANDERLECHT. Rue de l'Instruction, 28.  
Aménagement d'un immeuble en trois appartements avec extension en façade arrière.**

En réponse à votre lettre du 5 avril 2013, en référence, reçue le 15 avril, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 24 avril 2013.

La demande concerne un immeuble qui jouxte la zone de protection de la Maison communale d'Anderlecht.

Le projet prévoit notamment l'aménagement de l'immeuble en trois appartements ainsi que l'extension du deuxième étage en façade arrière. Aucune modification ne serait apportée à la façade avant.

A l'examen du dossier, il apparaît que les interventions projetées ne constituent pas un enjeu spécifique pour la Maison communale.

S'il y a lieu, la DMS formulera en Commission de concertation les remarques et recommandations qu'appelle la demande.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGMANS  
Présidente

C.c. :

- A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Fr. Cordier (et par mail Mmes Fr. Cordier, L. Leirens, N. de Saeger, MM. Ph. Piéreuse et H. Lelièvre).

- A.A.T.L. – D.U. : Mme S. Buelinckx.